

10- Participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées

Mme Boucherie, Groupe « Une autre ambition pour Courbevoie » : vous dites que le montant proposé est un montant provisoire car vous ne connaissez pas exactement le coût d'un élève de l'école publique. Ne risque-t-on pas d'être dans l'illégalité pour non respect de la parité ? Par ailleurs, pourquoi continue-t-on à attribuer d'autres subventions, comme celles que nous avons votées récemment pour les cours de langue, ou celle que vous nous proposez ensuite pour les classes transplantées

Mme Limoges : nous n'avons pas toutes les modalités pour calculer ce coût car elles vont être reprécisées prochainement par le Ministère. Mais nous avons pu déjà faire une bonne estimation au vu des éléments fixés par circulaire. Ce nouveau montant intègre tout, y compris les cours de langue mais la subvention votée lors d'un dernier conseil concernait l'année 2007-2008. En revanche, nous ne pouvons intégrer les classes transplantées car elles ne concernent pas tous les élèves.

Martine Volard : la convention mentionne une durée d'un an à partir d'avril. Est-ce que cela concerne l'année passée ou l'année à venir ? Est-ce une année scolaire ou une année civile et à quel moment sont pris en compte les effectifs ?

Mme Limoges : les effectifs seront actualisés tous les trimestres et la participation actualisée en fonction de cela

M.Gimonet : cette convention permet de ne verser que pour les élèves de Courbevoie. A charge pour les écoles de se tourner vers les autres mairies. Nous avons pu nous mettre d'accord avec la Ville d'Asnières qui va participer au financement de l'école Montalembert, qui compte beaucoup d'enfants d'Asnières.

Martine Volard : on n'a pas eu le détail précis de la façon dont avait été calculé ce nouveau montant et Mme Limoges nous a dit que ce n'était qu'un intermédiaire. Nous ne souhaitons pas qu'il augmente trop. Si cette subvention peut permettre de laisser un libre choix aux familles et de leur permettre d'accéder à des écoles privées pas trop coûteuses, il ne faut pas que cela entraîne le développement d'une école à deux vitesses : l'une publique avec des moyens toujours réduits et l'autre où les personnes qui en ont les moyens peuvent compléter des financements publics restreints et accéder à une école de qualité. Rappelons que l'école privée n'est pas ouverte à tous et fait souvent l'objet d'une sélection des élèves ; elle n'est donc pas soumise aux mêmes contraintes de service public. Toutefois, nous sommes pragmatiques et nous sommes conscients que les écoles privées représentent parfois une alternative indispensable pour certaines familles et certains enfants : elles restent par ailleurs à Courbevoie plutôt ouvertes à tous. Le coût total de cette participation restant modéré pour la Ville, nous voterons donc pour.

Vote : pour